Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_25-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 07 octobre 2026

DELIBERATION : 2026-05-25

OBJET : Renouvellement du classement en catégorie I de l'Office de Tourisme Intercommunal Verdon Tourisme

L'an deux mil vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Annot :
COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
BARTOLINI Gilles

Blieux :
COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
CHEVALLEY-VALETTE Emily
TILLEMAN Line
MARTINO Stéphane
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :
GAGLIO Baptiste

Entrevaux :
OCCELLI Didier

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :
CHAILAN Adrien

Le Fugeret :
PELLEGRIN Jean

Méailles :
PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :
BERAUD Annabelle

Peyroules :
GUERIN Claude

Rougon :
MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :
CERATO David
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit:
EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :
ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :
FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :
CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :
LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chalvagne:
LEON Joël

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme PASSARD Christine ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. CERATO David ; M. SENES Eric ayant donné pouvoir à M. GAGLIO Baptiste ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. CLUET Frédéric suppléé par M. GUERIN Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. RIGAULT Philippe ; M. GRAC Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ; M. VOEGTLIN Patrick ; M. MICHEL Marielle ; M. DROGOUL Claude ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_25-DE

Objet : Renouvellement du classement en catégorie I de l'Office de Tourisme Intercommunal Verdon Tourisme

Exposé

La Communauté de Communes exerce depuis le 1er janvier 2017 la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Elle s'est dotée à ce titre d'un Office de Tourisme intercommunal, Verdon Tourisme, classé en catégorie I par arrêté préfectoral n° 2021-341-002 du 7 décembre 2021. Ce classement, prononcé pour cinq ans, arrive à échéance le 7 décembre 2026.

Le classement est une démarche volontaire, régie par les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme. Il est sollicité par la collectivité de rattachement, sur proposition de l'office, auprès du préfet, qui dispose de deux mois pour se prononcer.

Les critères sont fixés par l'arrêté du 16 avril 2019. Ils portent sur l'accueil et l'accessibilité, les périodes d'ouverture, l'information en langues étrangères, la qualité et la mise à jour de l'information et des supports, l'écoute du client et la démarche qualité, les moyens humains, le recueil statistique et la mise en œuvre de la stratégie touristique locale. La catégorie I suppose notamment un directeur qualifié, une équipe d'au moins cinq équivalents temps plein et une certification ou un label de qualité de service.

Le comité de direction de l'Office a proposé le renouvellement du classement en catégorie I le 12 octobre 2026. Le dossier de demande comprend notamment la stratégie touristique 2026-2032 adoptée par délibération n° 2026-05-24 de ce jour.

Compte tenu de l'échéance du 7 décembre 2026, il est proposé de solliciter ce renouvellement et de déposer le dossier sans délai.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme Intercommunal Verdon Tourisme, comprenant notamment la stratégie touristique adoptée par délibération n° 2026-05-24

- **DE SOLLICITER** auprès du représentant de l'État dans le département, sur proposition du comité de direction de l'Office, le renouvellement du classement en catégorie I de l'Office de Tourisme Intercommunal Verdon Tourisme

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_25-DE

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 13 octobre 2026
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT

Jean-Louis CHABAUD